

MAIRIE
DE
CAYEUX-SUR-MER



Arrêté N°014 -248

Cayeux Sur Mer, le 24 juillet 2014

Téléphone : 03.22.26.04.04

Télécopie : 03.22.26.04.09

www.cayeux-sur-mer.fr

mairie-de-cayeux-sur-mer@wanadoo.fr

**ARRETE D'INTERDICTION DE STATIONNEMENT
SAUF POUR LES RIVERAINS
AU HAMEAU LE HOURDEL**

Le Maire de la Commune de CAYEUX SUR MER,
Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifié,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 à L.2213-6 relatifs aux pouvoirs de police du maire en matière de circulation et de stationnement,
Vu le code de la route articles R.417-1 et R.417-10/I/II-10°/IV,
Considérant qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité et la tranquillité des riverains Quai Gavois Le Hourdel,

ARRETE

Article 1er : A partir du 24 juillet 2014, le stationnement des véhicules sera interdit Quai Gavois sur une longueur de 300 mètres, du côté des habitations sauf pour les riverains qui seront muni d'un badge autorisant leur stationnement et qui devra être visible de l'extérieur du véhicule.

Cet arrêté annule les précédentes dispositions concernant le stationnement Quai Gavois (du côté des habitations).

Article 2 : Cette interdiction ne s'appliquera pas :

aux riverains

aux véhicules des services de secours

aux véhicules assurant la desserte locale sur autorisation de Monsieur Le Maire

Article 3 : Une signalisation réglementaire sera mise en place pour informer les usagers de ces dispositions.

Article 4 : Le stationnement d'un véhicule sans autorisation sur ces emplacements est considéré comme gênant et constitue une infraction passible de l'amende prévue pour les contraventions de deuxième classe.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Abbeville
- Monsieur le Chef de Brigade de la Gendarmerie de St Valéry Sur Somme
- La Police Rurale et l'Asvp de Cayeux Sur Mer
- Les Services Technique Municipaux de Cayeux Sur Mer

Fait à Cayeux Sur Mer, le 24 juillet 2014

Le maire,

Jean-Paul LECOMTE

